

AFP, 15 décembre 2014

Les sénateurs d'accord pour la création de communes nouvelles

Paris, 15 déc. 2014 (AFP) -

Les sénateurs ont adopté une proposition de loi pour faciliter la création de communes nouvelles par la fusion de communes existantes, qui jusqu'à présent s'est avérée être un échec puisqu'on dénombre toujours près de 27.000 communes de moins de 1.000 habitants, dont 3.500 de moins de 100.

Cette proposition de loi qui avait été déposée à l'Assemblée a été soutenue par l'ensemble des groupes, à l'exception des Communistes, Républicains et Citoyens (CRC), vivement attachés à l'institution communale et qui ont voté contre.

Cette proposition de loi "facilite la fusion des communes", a souligné le rapporteur Michel Mercier (UDI-UC).

"Mais il faut ménager des dispositions transitoires: c'est le sens du maintien de tous les élus jusqu'à la fin de leur mandat au sein du nouveau conseil municipal et de la fixation définitive du nombre de conseillers municipaux (...) après le renouvellement du conseil municipal", a-t-il relevé. "Tout le monde en comprend le sens: il n'est pas simple de passer de 69 à 23 postes."

François Baroin, président UMP de l'Association des maires de France (AMF), a rappelé qu'au congrès de 2013 de l'AMF, le bureau "avait demandé une relance de la commune nouvelle dont Michel Mercier avait été à l'initiative en 2010", puis qu'"une proposition de loi, validée par son bureau pluraliste avait été déposée" par son prédécesseur Jacques Pélissard à l'Assemblée nationale en janvier. "Cette proposition sur la commune nouvelle prouve que les changements sont possibles avec les élus locaux", a-t-il ajouté.

Pour Jean-Pierre Sueur (PS), il faudra appliquer la nouvelle loi "là où des rationalisations sont possibles et nécessaires dans le monde rural". "Si les élus y croient, comme ils ont cru à l'intercommunalité, des créations de communes nouvelles se feront, indépendamment des incitations financières, même si celles-ci sont bienvenues", a-t-il souligné.